

Projet de loi constitutionnelle modernisation les institutions de la Ve République
Assemblée nationale – Séance du 20 mai 2008
Question préalable posée par Arnaud Montebourg

Monsieur le Président, Monsieur le Premier ministre, Madame et Madame et Monsieur les ministres, mes chers collègues,

Les institutions de la République sont la Maison commune à tous les Français, c'est le moyen par lequel les Français prennent les décisions qui les engagent tous, c'est aussi la quantité de démocratie qu'ils acceptent pour eux-mêmes de mettre ou de ne pas mettre dans leur République.

Depuis la Révolution française, la droite et la gauche se sont affrontés sur les institutions. La droite pendant longtemps est restée monarchiste pendant que la gauche, avant l'établissement de la République, militait pour la République. Puis, lorsque la République fut établie, on se disputa la part de monarchie ou de démocratie qu'on devait installer dans la République.

La confrontation entre le Gaullisme et les partis qui participèrent à la IV^e République amena le débat sur le terrain du choix simpliste entre la démocratie qui, elle, serait impuissante, pendant que l'absolutisme des pouvoirs concentrés sur la tête d'un seul homme, lui, serait au contraire efficace.

Les 50 années de la Ve République nous apportent la démonstration contraire car elle nous promettait l'efficacité en échange de la mise au pas de la démocratie mais elle nous a donné, à nous ses héritiers, à la fois l'autoritarisme et l'impuissance.

* *
*

Certes, La V^e République a rendu des services indéniables à la France.

Elle a permis, il y a 50 ans, de sortir du tumulte tragique de la décolonisation.

La Ve République a permis de bâtir les instruments de notre puissance nucléaire et militaire d'ailleurs aujourd'hui bien entamée.

Elle a construit, il y a 40 ans, notre indépendance énergétique sans qu'à aucun moment le Parlement n'ait été associé aux choix politiques et aux conséquences que cela supposait pour les Français et qu'ils endurent aujourd'hui.

Elle a pris la décision, sans mandat, de mondialiser, il y a 15 ans, jusqu'à l'excès, notre économie, sans presque aucune discussion sérieuse à ce sujet devant la représentation nationale.

Il n'existe pas de lieu dans notre pays où la stratégie industrielle de la France ait fait l'objet de débats d'orientation et de décisions cohérentes, alors même qu'il n'existe pas une puissance industrielle dans le monde qui n'ait politisé ces questions et n'ait construit collectivement une stratégie d'unité nationale face à de tels enjeux internationaux.

Toutes ces décisions, parce qu'elles ont été prises sans le peuple, et parfois contre lui, sont les causes aujourd'hui de l'affaiblissement politique de la V^e République et de l'affaiblissement de la France.

La V^e République a pris les mêmes aises autoritaires pour participer à la construction européenne et y imposer des choix et des priorités portés par des gouvernements qui ont toujours agi sans vérifier l'adhésion populaire.

L'avertissement de Maastricht avait déjà montré l'écart entre la volonté des dirigeants et les demandes de la population à l'égard de l'Europe.

Cet écart, amplifié par plus d'une décennie de promesses non tenues, a provoqué le rejet du Traité Constitutionnel Européen au référendum du 29 mai 2005.

Construire l'Europe sans qu'à aucun moment ne soit vérifiée la confiance dans ce projet de la Nation, sans que le débat politique n'ait pu s'installer sur des choix qui ont finalement été des successions de tabous, voilà l'œuvre de la Ve République.

Tous ces choix fondamentaux, et bien d'autres encore, n'ont jamais été débattus sérieusement parce que le système politique de la V^e République a interdit le débat, privé les représentants de la Nation de la possibilité d'en contrôler les tenants et les aboutissants et laissé les gouvernements dans la liberté absolue de leurs mouvements.

Il suffit de porter le regard sur nos voisins européens pour mesurer combien la situation française est singulière, et singulièrement peu démocratique.

Dans tous les domaines (référendum d'initiative populaire, cumul des mandats, contrôle des finances publiques, droits de l'opposition, commissions d'enquête parlementaires...), le retard de la France est considérable.

La V^e République a organisé en vérité l'alliance d'un monarque avec des corps technocratiques intermédiaires au profit d'une sorte de dictature éclairée.

Mais voici que le monarque est de moins en moins éclairé, de plus en plus obscurci dans sa moralité, dans sa clairvoyance et dans son génie personnel.

On ne trouve pas, vous en conviendrez, même dans une grande Nation comme la nôtre, un Général de Gaulle ou un François Mitterrand tous les 10 ans.

Aujourd'hui, la V^e République est mourante de ses excès, de son autoritarisme, de l'irresponsabilité et de l'impunité politiques qu'elle offre à ses dirigeants quels qu'ils soient.

Il n'y a plus aujourd'hui, je le dis avec beaucoup de mélancolie, en France de lieux où l'on puisse construire sereinement des compromis politiques, échanger des concessions, travailler à l'intérêt général, surmonter des désaccords et construire l'avenir de notre pays.

Le Parlement n'est qu'un théâtre où chacun apprend par coeur son rôle facile de godillot ou d'opposant.

Il n'y a plus que les victoires par la force des uns sur les autres, précisément parce que le Parlement enchaîné n'est plus que la chambre d'enregistrement des volontés d'un pouvoir exécutif surpuissant et statutairement irresponsable.

Et lorsque la population ne se sent plus représentée ou se trouve dans l'incapacité de se faire entendre, parce qu'elle sait intuitivement ou concrètement que l'organisation politique de son pays ne lui permet pas de faire entendre sa voix, la démocratie elle-même est en danger.

* *

*

Chacun a compris intuitivement dans le pays la dangerosité d'un système qui donne le pouvoir, tout le pouvoir, à un homme seul.

Ce que nous appelons l'omniprésidence, l'hyperprésidence dont, Chers collègues de la majorité, vous souffrez autant que le pays souffre, c'est cette forme de délégation totale et sans limite entre les mains d'un homme seul et dont le caractère providentiel reste et restera encore longtemps à démontrer.

Cette question reste le problème irrésolu de la France, et le problème majeur de ce texte parce qu'il concerne l'inaptitude d'un Président au profil si particulier à autolimiter avec ses amis ses propres pouvoirs !

Pierre Mendès-France avait eu la prescience dès 1962, il y a 46 ans, dans ce livre si beau et si juste, « La République moderne », de caractériser les dangers pour la démocratie de la personnalisation du pouvoir.

Je le cite :

« Choisir un homme sur la seule base de son talent, de ses mérites, de son prestige (ou de son habileté électorale), c'est une abdication de la part du peuple, une renonciation à commander et à contrôler lui-même, c'est une régression par rapport à une évolution que toute l'histoire nous a appris à considérer comme un progrès. »

« Adopter une politique et faire confiance à un homme plutôt qu'à un autre pour l'appliquer, parce que c'est lui qui a été estimé le plus apte et le plus digne, c'est aussi se réserver le droit de juger sur ses actes. C'est, très exactement, se comporter en citoyen. cela n'a rien à voir avec le fait de se démettre entre ses mains, pour lui laisser le soin de résoudre à sa manière tous les problèmes. »

Les combats de la gauche française s'inscrivent dans cet esprit Mendésiste et notre combat sur ce texte prend son inspiration dans cet esprit Mendésiste.

Car nous voyons dans la démocratie non pas une source d'inquiétude, de crainte, de je ne sais quel objet de méfiance, nous n'avons pas peur du peuple, ni de ses espérances ni même parfois de ses excès.

La démocratie sous toutes ses formes, politique, sociale, culturelle, représentative, participative, est un outil formidable pour réformer et faire avancer notre pays dans le respect de ce qu'il pense, de ce qu'il veut et de ce qu'il manifeste par son adhésion populaire.

Notre projet -à gauche- propose le dépassement de cette croyance archaïque et lourdement dépassée, inspirée du bonapartisme du XIXe siècle, que la délibération serait paralysante et le pouvoir d'un seul serait la solution à tous nos problèmes.

Le projet de la gauche est appuyé sur la conviction que les Français peuvent se réconcilier avec leur République.

Notre vision, notre ambition, c'est la recherche permanente de l'équilibre :

- Nous rejetons les excès dangereux de la IVe République mais nous refusons ceux tout aussi dangereux de la Ve. Car nous n'avons aucune espèce de nostalgie pour ce régime incapable de régler les problèmes que fut la IVe République, mais vous nous permettrez de mesurer aujourd'hui le discrédit provoqué par ce spectacle du Césarisme à la mode XIXe siècle pipeolisé à la mode du XXIe.
- Nous nous projetons au contraire dans un futur où toute sorte d'excès de pouvoir doit être contrecarré par les contre-pouvoirs. C'est le sens d'une modernité que nous ne pouvons pas refuser aux Français.
- Nous voulons l'équilibre entre la part de stabilité que la Ve République a offerte à la France et la part de délibération qui manque, et qui est pourtant bien nécessaire à notre pays.
- Nous voulons l'équilibre entre le leadership que les Français et nous même recherchons avec l'esprit de responsabilité attaché audit leadership. Léon Blum, il n'est pas que dans les discours du président de la République pendant sa campagne, le rappelait : « *Pas de pouvoir là où n'est pas la responsabilité* ».
- Nous ne voulons pas d'une République entre les mains d'un clan qui gouvernerait seul, mais une démocratie où ceux qui dirigent acceptent la confrontation avec des contrepouvoirs :

* avec le Parlement, disposant d'une opposition constituée et forte ;

* avec le pouvoir judiciaire dont l'indépendance est garantie contre les intrusions du Gouvernement et les intérêts partisans.

* avec le pouvoir médiatique dont le pluralisme doit être concrètement assuré.

Voilà donc ce que l'esprit du grand projet de VI^e République, que les socialistes ont porté pendant l'élection présidentielle, peut apporter à la France et que nous avons défendu dans ce texte sans relâche, pied à pied, face à un trop grand nombre de vos refus.

Ces idées ont infusé et ont contaminé parfois jusqu'aux propositions du comité Balladur dont nous avons dû reprendre contre vos propres refus 29 amendements et sur ces 29, vous en avez rejetées plus de 22 en Commission.

Nous avons même dû batailler pour éviter les reculs infligés par la majorité à son gouvernement ici présent sur ces bancs.

Nous voici par une cruelle plaisanterie de l'histoire les porteurs de réformes balladuriennes que vous vous échinez vous-mêmes à rejeter. C'est dire notre sens aiguë de la modération. C'est tout dire de l'insuffisance de vos ambitions !

* *
*

Ce qui a guidé nos pas tout au long de ce travail constructif est assez simple.
Tout ce qui accroît la concentration des pouvoirs doit être proscrit.
Tout ce qui augmente la séparation et l'équilibre des pouvoirs doit être soutenu.
Tout ce qui modère les excès du pouvoir doit être encouragé.
Tout ce qui incline et incite au pouvoir personnel doit être rejeté ou encadré.

Tout au long de notre travail de Constituants nous avons veillé à donner une chance à ce que nos propositions puissent être reprises par les vôtres, à ce que nos positions puissent se rencontrer, avec toujours en pensée ce qu'elles pourraient apporter de meilleurs à la République, à la France et bien sûr aux Français.

Vous me permettrez donc de faire ici les comptes et les mécomptes de notre travail devant la Commission.

J'identifierai les points qui constituent des avancées et qui sont, je le dis franchement, des raisons de voter pour.

Puis ceux qui manifestent des reculs, des régressions, qui justifient à nos yeux, je le dis tout aussi franchement de voter contre.

Commençons par ce qui est positif.

1 - L'augmentation des pouvoirs du Président n'aura pas lieu puisque vous avez accepté que le domaine réservé en matière de défense nationale ne soit pas consacré entre les mains du Président de la République.

Le Premier ministre reste donc dans ce projet le responsable de la défense nationale.

C'est un point important pour nous qui pensons que tout pouvoir doit conduire à assumer la responsabilité devant le Parlement.

Mais vous observerez qu'il ne s'agit là que d'une absence de recul et non d'un progrès.

2 - S'agissant de l'envoi de forces militaires à l'extérieur de nos frontières par le gouvernement et le Chef de l'Etat, nous avons demandé que le Parlement soit saisi de la possibilité de débattre et de se prononcer sur l'opportunité d'envoyer nos militaires risquer leur vie.

C'est bien le minimum que nous demandions ce contrôle qui, je le rappelle, existe dans tous les Parlements d'Europe.

Il nous a été refusé, même si le texte consacre l'information systématique du Parlement dans un délai de trois jours, portant tant sur le niveau des effectifs engagés que sur les objectifs poursuivis.

Lorsque nous avons demandé le vote systématique, le Rapporteur nous a proposé que le gouvernement puisse, s'il le souhaite, dans sa libre appréciation et dans sa souveraineté majestueuse, nous proposer à sa guise un débat suivi d'un vote.

Mais le progrès, c'eût été que le vote soit automatique, à la demande d'un groupe parlementaire, de la majorité ou de l'opposition.

Nous avons noté qu'il s'agit là d'un progrès, même si nous ajouterons à la main la mention « *Peut mieux faire* ».

Car ne permettre le contrôle qu'après 6 mois, c'est finalement organiser l'approbation du fait accompli.

3 - Vous nous avez refusé, par ailleurs, la transmission au Parlement du contenu des accords de défense et de coopération militaires dont certains remontent aux années 60 ou 70 et nous sont pourtant encore aujourd'hui totalement inconnus.

C'est pourtant sur ce fondement là que les expéditions militaires sous mandat international de l'armée française se sont rendues au Rwanda ou en Cote d'Ivoire.

Priver le Parlement d'une information aussi décisive est inacceptable du point de vue démocratique.

4 – J'en viens maintenant à la question du contrôle par le Parlement des nominations importantes décidées par le président de la République au Conseil Constitutionnel, au Conseil Supérieur de la Magistrature, au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, et toutes les autorités administratives indépendantes intervenant dans le cadre des garanties fondamentales, des libertés publiques et de la vie économique de la Nation.

Il s'agit d'une question pour nous décisive car elle permet de reprendre confiance dans ces autorités au poids considérable et qui sont devenues des outils de contrôle dévoués

aux intérêts de l'exécutif.

Il nous paraissait nécessaire, et nous avons défendu cette position pied à pied dans la Commission des lois, que nous ayons un pouvoir de co-décision entre le Parlement et le président de la République.

Le vote par la Commission des lois d'un droit de veto aux 3/5e des commissions permanentes compétentes est indéniablement un progrès mais la composition de ces commissions rend en l'état quasi inutilisable et ineffectif le contrôle parlementaire sur les risques d'abus de pouvoir du chef de l'Etat.

Sur la nomination par exemple d'un futur membre du CSM dont les fonctions sont à la fois éminentes et décisives, pour obtenir les voix des 3/5e des membres de la Commission des Lois, il faut que les opposants à la nomination parviennent à convaincre 27 députés de la majorité de voter contre, en désavouant le choix du président de la République.

Sur la nomination du Président de l'Autorité des Marchés Financiers par les membres de la Commission des Affaires économiques, ils devront en convaincre 47.

5 – S'agissant de la procédure parlementaire, je veux dire ici que le texte contient des avancées significatives et à nos yeux importantes.

Le délai minimal d'examen des textes législatifs est porté à 6 semaines entre le dépôt et l'examen ce qui permet à la majorité comme à l'opposition d'améliorer son travail et ses contrepropositions par rapport au texte du gouvernement.

La règle selon laquelle le débat portera sur le texte sorti de la Commission est pour nous une avancée.

Malheureusement la limitation de l'usage et l'abus de l'urgence par le gouvernement est exclusivement entre les mains de la majorité, l'opposition en étant exclue.

La protection accordée, sur l'initiative d'un amendement du rapporteur, au droit d'amendement des parlementaires d'où qu'ils viennent est pour nous aussi un point positif car il contrecarre la jurisprudence du Conseil Constitutionnel qui dans son interprétation tatillonne a étouffé le droit d'amendement des parlementaires.

Nous avons aussi mesuré l'avancée importante que matérialise la portion de l'ordre du jour désormais réservé à l'opposition, multiplié par 3 par rapport à la situation existante.

Nous considérons également que constitue une avancée positive la semaine réservée dans l'ordre du jour sur quatre au contrôle et à l'évaluation des politiques gouvernementales.

Cet espace dédié à l'évaluation permanente à l'enquête parlementaire doit être ouvert autant à la majorité qu'à l'opposition.

De ce point de vue, nous n'avons pas obtenu malgré des demandes venues de tous les bancs, de la majorité comme de l'opposition, la possibilité d'inscrire dans la Constitution, le

droit pour 60 députés ou 60 sénateurs de constituer une Commission d'enquête parlementaire travaillant sur pièces et sur place et demandant des comptes sans avoir à venir lever le doigt à Maignon pour obtenir l'autorisation d'enquêter auprès des Français.

Les grands sujets de société sur lesquels la majorité parlementaire a empêché la moindre enquête publique alors que les scientifiques se sont inquiétés publiquement n'ont jamais donné lieu à la moindre commission d'enquête.

Nous notons avec intérêt que du côté des citoyens et des justiciables des progrès importants ont été réalisés en rapport avec d'anciennes propositions que nous avons défendues avec force depuis longtemps.

C'est le cas de la saisine du Conseil constitutionnel par les justiciables lorsqu'à l'occasion d'un procès il sont confrontés à l'application d'une loi inconstitutionnelle.

C'est le cas du Conseil Supérieur de la Magistrature que les justiciables de notre pays pourront saisir dans des conditions qui restent à mesurer.

C'est le cas du référendum d'initiative populaire qui permettra peut-être demain à nos concitoyens de prendre une part active à la vie démocratique de notre pays et de faire entendre leur voix au delà des élections.

Monsieur le Premier ministre, vous avez déclaré aujourd'hui que vous étiez favorable à cette innovation. Nous attendons d'en connaître les modalités précises et concrètes.

J'aborde maintenant les points négatifs qui nous inclinent en conscience et nous conduisent à voter contre ce texte.

1 - Nous sommes radicalement opposés, et ce n'est un mystère pour personne, à la prise de parole du Président de la République devant le Parlement.

Impensable, une telle mesure ferait de la France le seul pays au monde, à l'exception me semble-t-il de la Finlande, où le chef de l'Etat, politiquement irresponsable, disposant du droit de dissolution, pourrait venir parler devant le Parlement réuni en Congrès sans que celui-ci ne puisse lui poser une seule question ni exprimer une quelconque position en sa présence.

C'est surtout pour nous un empiètement sur les compétences du Premier ministre qui seul peut s'exprimer devant le Congrès parce qu'il est responsable devant nous. Celui, irresponsable, qui n'a pas à rendre de comptes que vient-il donc faire ici ou au Congrès !

2 – Nous déplorons vigoureusement la disparition du droit de résolution des Assemblées alors que cette proposition, issue du rapport du comité Balladur offert au Parlement l'inoffensive et pourtant bien légitime faculté de s'exprimer et de prendre position sur tout sujet.

La reconnaissance de ce droit de résolution éviterait au Parlement d'avoir à voter des lois dénuées de toute portée normative, des lois déclamatoires et incantatoires...

Le Rapporteur a peur que ces résolutions deviennent des outils de mise en jeu de la responsabilité. Mais comment faire quand un ministre fait des bêtises et qu'il n'y a pas d'autre solution que la motion de censure !

3 – Nous regrettons que l'article 49-3 de la Constitution reste en vigueur et que les limitations de son usage à une fois par session pour les lois ordinaires n'aient qu'une portée décorative.

Sur les 89 fois qu'a été utilisé le 49-3, si ce texte avait été en vigueur, l'article 49-3 n'aurait été rendu inutilisable qu'à 4 reprises.

4 – Nous condamnons fermement la création d'un référendum automatique en cas d'augmentation de la population de l'Union Européenne de plus de 5 %.

Il ne peut y avoir de modification constitutionnelle de circonstance destinée à résoudre des problèmes internes à un parti politique. Ce n'est pas à la Constitution de remplacer le courage des dirigeants politiques ! Il en est de même de la règle d'or. On ne peut inscrire des choix politiques dans la Constitution. C'est un point inacceptable. C'est une grave atteinte à la liberté souveraine du Parlement. Car c'est risquer de donner du pouvoir au juge constitutionnel qui décidera ce qui est bon ou mauvais en terme de finances publiques pour la Nation.

Vous avez décidé de neutraliser la disposition en en réduisant la portée, mais dans ce cas que fait elle dans la Constitution ?

5 - S'agissant de l'égalité du temps de parole entre la majorité et l'opposition dans l'exercice des fonctions de contrôle du Gouvernement : Le Président Accoyer s'est engagé à l'inscrire dans le règlement intérieur des assemblées. Mais les promesses ne nous satisfont. Nous ne pouvons accepter qu'une telle mesure ne soit pas gravée dans le marbre de notre Constitution. Elle est une garantie pour nous que nous réclamons avec insistance.

6 – L'égalité du temps de parole est aussi importante dans cet hémicycle qu'à l'extérieur et dans les médias. Peut-on accepter une augmentation de 250 % sur une chaîne qui s'adresse aux Français sans aucun rééquilibrage. La position que votre gouvernement exprimera jeudi matin sera décisive pour nous convaincre !

7 – Enfin, n'est-il pas légitime d'accorder le droit de vote des étrangers aux élections locales à ces femmes et ces hommes régulièrement installés sur le territoire de la République, qui participent à la vie économique, sociale et culturelle de la Nation, et qui, rappelons le, sont assujettis à l'impôt comme n'importe tous les Français?

Nous n'acceptons pas que cette révision ne soit pas l'occasion de concrétiser cette exigence républicaine d'égalité et de fraternité qui existe dans tous les pays européens, dont il n'est pas inutile de rappeler aux députés de la majorité, qu'elle a été publiquement et tout récemment soutenue par le Président Sarkozy.

8 – Enfin, la place de la justice ne nous donne pas satisfaction. L'absence de parité entre magistrats et non magistrats, le risque est là de politisation des nominations non

contrôlables par un dispositif inefficace.

* *
*

Alors, mes chers collègues, j'ai déclaré, au nom des socialistes, que nous étions disponibles pour un compromis historique pour transformer ensemble, en profondeur, notre République. Je le répète à cette tribune.

Pourquoi un compromis ?

Parce que nous avons des désaccords et que nous venons de points de départ si éloignés que l'effort que chacun pourra faire pour rapprocher les points de vue sera profitable à tous et à l'intérêt général.

Pour les défenseurs de la Ve République, quel intérêt ont-ils à la voir s'enfoncer dans le discrédit de la population ?

Pour les promoteurs de la VIe République, quel intérêt ont-ils à attendre le grand soir qui ne viendra peut-être jamais, alors que des avancées significatives pourraient peut-être être obtenues sans prolonger plus longtemps le délai de nos souffrances ?

Avancer vers l'idéal, tenir compte du réel, tel est notre vade-mecum.

Le compromis, c'est précisément ce que le système politique de la Ve République rend impossible et nous le mesurons ici dans cette discussion un peu trop agitée.

Ce sont toujours la victoire des mêmes et l'humiliation des autres, l'arrogance des uns et l'obligation au silence des autres.

S'agissant de la République qui est celle de tous les Français, les responsables politiques que nous sommes avons le devoir de rechercher les moyens de l'améliorer pour le bien de tous.

Ce compromis, il serait donc historique dans des dimensions supérieures à un point de couture sur la Constitution parce qu'il n'a jamais pu jusqu'ici avoir lieu. Toutes les réformes d'importance ont échoué.

Il serait historique parce qu'il créerait un précédent utile pour l'avenir et nous permettrait d'imaginer l'évolution ultérieure encore plus forte de notre démocratie et de notre République – à l'initiative cette fois de la gauche revenue peut-être au pouvoir-, sans drame, sans haine et sans heurts.

Je m'adresse à ceux qui ont décidé par avance de refuser cette réforme :

Aux uns à ma droite. Vous ne perdrez rien à démocratiser un système discrédité, c'est même peut-être la dernière chance pour qu'il survive avant son effondrement possible devant les crises politiques qui se profilent. Je leur dis, acceptez de venir davantage vers nous, faites l'effort qui nous manque aujourd'hui, levez les uns après les autres les points

de désaccord qui nous empêchent d'avancer vers vous.

Aux autres à ma gauche. Nous gagnerons toujours à transformer, et même à petite dose, un système qui est la négation même de nos valeurs.

Et nul ne sait trop si nous serons jamais en position d'aller plus loin.

Nous devons tous ici aux Français les progrès démocratiques qui n'ont pas été réalisés et que nous pouvons peut-être accomplir sans attendre.

La fatalité de l'histoire de France en serait déjouée.

Car tous ceux qui pensent et répètent avec science qu'on ne pourrait changer les institutions que par le sang ou la tragédie nationale en seront pour leur frais.

Dans l'ordre du réel, comme dans l'ordre du symbolique, ceux qui préfèrent le projet idéal que la réalité interdira, s'interdisent finalement de réaliser leur rêve même à petits pas.

Je lance un appel à Monsieur le Premier ministre, au nom de nos valeurs, levez les réserves, avancez vers nos convictions, réduisez les causes de rejet. Le compte n'y est pas, vous le savez, à vous de faire en sorte qu'il le soit.

Je conclue avec une citation de Jean Jaurès, issue de son discours à la jeunesse prononcé en 1903 :

« Dans notre France moderne, qu'est-ce donc que la République ? C'est un grand acte de confiance. Instituer la République, c'est proclamer que des millions d'hommes sauront tracer eux-mêmes la règle commune de leur action ; qu'ils sauront concilier la liberté et la loi, le mouvement et l'ordre ; qu'ils sauront se combattre sans se déchirer ;